

5 LA FISCALITE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

COMPOSANTE Faculté de Droit et de Science Politique

DUREE

9 heures sur trois demi-journées

DATE(S)

Nous consulter

HORAIRES

9h-12h ou 14h -17h

LIEU

Aix-Marseille Université
Centre de droit du sport
110 La Canebière
13001 Marseille

COÛT/TARIF

895 € Nets de taxe
Établissement non soumis à la TVA.

ORGANISATION

Interentreprises
Possibilité en intra
(pour les tarifs : nous consulter)
Session limitée à 10 personnes

SUIVI ET EVALUATION SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation,
remise de :
- Attestation de compétences et de fin de formation
- Formation validée au titre de la formation continue des avocats

OBJECTIFS

- Identifier les associations soumises aux impôts commerciaux
- Maîtriser les règles applicables aux associations sportives imposables
- Analyser le régime fiscal applicable aux fédérations sportives et aux ligues professionnelles
- Analyser les régimes fiscaux spécifiques concernant les associations « Profession sport » et les clubs de golf associatifs

PUBLIC

Avocats, juristes de clubs, experts comptables, juristes de fédérations, juristes de golfs

PRE-REQUIS ET MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

Pas de prérequis

PROGRAMME

I – Principes généraux de la fiscalité des associations sportives

- Principe de non-imposition des associations sportives
- Critères de non lucrativité

II – Fiscalité des associations sportives se livrant à des activités lucratives

- Les exonérations d'impôt
- Les impôts applicables
- Sectorisation ou filialisation des activités lucratives

III – Fiscalité des associations « Profession sport »

IV – Fiscalité des fédérations sportives

V – Fiscalité des clubs de golf associatifs

- B – L'exploitation indirecte de la marque



LES + DE LA FORMATION MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier
- Remise support électronique

Responsable de la formation

Jean-Michel MARMAYOU
Directeur du Centre de droit du sport

Profil de l'intervenant:

Jacques SAUREL
Ancien inspecteur principal des Finances publiques

Renseignements pédagogiques

Jocelyne Delahaye
Jocelyne.delahaye@univ-amu.fr
04 96 12 61 70

Inscriptions & devis

fpc-entreprises@univ-amu.fr
04. 42. 60. 42. 80

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention

5 LA FISCALITE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille
- Directeur adjoint de l'Institut de droit des affaires de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille

Lien vers liste de publications : http://www.ida-aixmarseille.fr/equipe/equipe-pedagogique/cv_jm/



INTERVENANT 1 Jacques SAUREL

Curriculum vitae synthétique

- Jacques SAUREL est spécialiste de Droit fiscal en qualité de praticien depuis 37 ans.
- Ancien Inspecteur principal des impôts.
- Administrateur des Finances publiques adjoint honoraire.
- Chargé de cours à la Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille-Université depuis 25 ans : il enseigne la fiscalité dans trois Masters 2 professionnels.
- Consultant en fiscalité et procédures fiscales.
- Membre du Centre du Droit du sport de la Faculté de Droit.
- Il collabore régulièrement aux Cahiers du droit du sport (Presses universitaires d'Aix-Marseille) en rédigeant des articles de doctrine et commente la jurisprudence concernant la fiscalité du sport.
- Membre du bureau directeur de la Société française de Finances publiques.
- Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques

